

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 31 Août 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un août à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Pierre – Maire.

Etaient présents : M. PETIT Jean-Pierre – Maire,
Mme CABOT Irène : Adjointe,
Mme LALMANT Marie-Françoise – M. BOTTE Michel – M. DEBONNE Eric – M.
DESER Alain
– M. DUPRAY Claude – M. GARNIER Hervé – M. HOUDEVILLE Daniel – M.
HOUISSE Bastien – M. HUBY Jacques – M. LEDRAIT Didier formant la majorité des
membres en exercice.

Absents excusés : Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne - M.
BURETTE Stéphane

Monsieur LEDRAIT Didier a été désigné secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 2 Juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande que le point « protection des données » soit enlevé de l'ordre du jour et étudié lors de la prochaine séance. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Entretien des espaces verts

Après présentation des différentes solutions proposées pour l'entretien des espaces verts, le Conseil Municipal entérine la décision prise par les différentes commissions et est favorable au recrutement d'un agent.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu la nécessité du service, il convient de recruter un agent avec une certaine expérience professionnelle, le Conseil Municipal décide de créer un poste à temps complet d'agent de maîtrise principal.

Travaux restructuration et aménagements paysagers des voiries

* Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la dernière réunion de la commission des travaux. Afin de casser la vitesse route de l'Etablissement, une écluse sera positionnée sur la ligne droite avant les premières habitations.

* réalisation d'un quai bus rue André Martin : le Conseil Municipal décide la pose d'un abri bus non prévu dans l'appel d'offres et retient la proposition de la SARL C.M.B. de Bourneville d'un montant de 6.980.00 € H.T. – 8.376.00 € T.T.C.

Dispositif LUDICULTURE

Les élus communautaires de la communauté de communes Inter Caux Vexin ont décidé d'étendre à l'ensemble des communes du territoire communautaire la mise en œuvre du dispositif LUDICULTURE.

Cette opération de découverte et d'initiation à diverses disciplines artistiques et culturelles s'adresse aux enfants qui fréquentent l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve le règlement du service et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

Questions et informations diverses

* école : suite à une demande des enseignantes, le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un vidéoprojecteur et la pose de rideaux dans la classe des CM.

* les travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'église sont maintenant terminés.

* remplacement des vitrages cassés.

Séance levée à 19 heures